

Le 19 juin 2013

PROCÈS-VERBAL de la 95e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue à Rawdon, le mercredi **19 juin 2013** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Danielle Allard, préfète, MRC Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante, MRC D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant, MRC Montcalm
- Monsieur Jacques Beauregard, représentant, MRC Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet, MRC Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet, MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2013
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2013
 - 3.1 Politique de paiement comptant exact à bord des véhicules
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursées avril et mai 2013
 - 5.2 Conciliation bancaire avril et mai 2013
 - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 30 avril 2013
 - 6.1.2 Circuit no 31 – Projet Partir à la Plage - *édition 2013*
 - 6.1.3 Circuit no 31 – Modification de la grille tarifaire
 - 6.1.4 Circuit no 31 – Proposition de modification de parcours dans la Ville de Joliette
 - 6.1.5 Circuit no 125 – Modification de l'horaire
 - 6.2 Cession du contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit Berthierville – Lavaltrie - Joliette intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brissette et Frères Limitée
 - 6.3 Autorisation de signature - entente entre le CRTL et ses agences de vente de titres de transport
 - 6.4 Autorisation de signature - entente entre le CRTL et le propriétaire du terrain situé au 1555A Route 125 à Sainte-Julienne – implantation d'un aribus
 - 6.5 Renouvellement de l'assurance collective des employés
 - 6.6 Acquisition de 5 tirelires pour le circuit 50
 - 6.7 Mémoire du CRTL relativement à la politique de mobilité durable du MTQ

Le 19 juin 2013

- 6.8 Acquisition de 48 valideurs et de haut-parleurs pour la MRC de L'Assomption
- 6.9 Transfert du droit de propriété des abribus à la MRC de Montcalm
- 6.10 Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs pour la MRC Les Moulins
7. Transport adapté
 - 7.1 Projet interconnexion des services de transport adapté – avancement
 - 7.2 Rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2012 - Transport adapté
8. Règlements
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 31-02 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit numéro 32 St-Michel-des-Saints/Joliette
 - 8.2 Adoption du règlement numéro 24-06 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03, 24-04 et 24-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat-Chertsey/Montréal
9. Avis de motion
10. Rapport du Président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-852-06/2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 juin 2013 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour CA du 19 juin 2013

CA-853-06/2013

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2013

Il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 23 avril 2013, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 23 avril 2013

Le 19 juin 2013

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 avril 2013

- 3.1 Politique de paiement comptant exact à bord des véhicules

État de situation

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 15 avril au 11 juin 2013, portant la référence CRTL-CA2013-06, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CA2013-06

5. Bordereau des comptes

CA-854-
06/2013

- 5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} avril 2013 au 30 avril 2013 totalisant la somme de 1 267 073,59 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} mai 2013 au 31 mai 2013 totalisant la somme de 3 977 229,91 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : avril et mai 2013

- 5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois d'avril et de mai 2013.

Annexe 5.2 :- Conciliations bancaires : avril et mai 2013

CA-855-
06/2013

- 5.3 Liste des comptes à payer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 19 juin 2013 totalisant la somme de 3 528,12 \$ et que la Directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 - Liste des comptes à payer au 19 juin 2013

Le 19 juin 2013

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 30 avril 2013

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 30 avril 2013.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 30 avril 2013

CA-856-06/2013

6.1.2 Circuit no 31 – Projet Partir à la Plage - édition 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-122-05/2012 adoptée lors de la séance du comité exécutif du CRTL tenue le 28 mai 2012 relativement à la mise en place d'un projet de tarification promotionnelle pour la saison estivale 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la MRC de D'Autray de répéter cette expérience pour la saison estivale 2013 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de tarification promotionnelle pour l'été 2013, soit 5 \$ pour un enfant de moins de 18 ans, 10 \$ pour un usager de plus de 18 ans et 15 \$ pour une famille (maximum 2 adultes et 4 enfants) et ce, pour tous billets aller-retour attribuables aux zones desservies par le circuit no 31 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait mis en place pour une durée déterminée, soit du 23 juin au 3 septembre 2013 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL accepte la mise en place du projet de tarification promotionnelle pour l'été 2013, soit du 23 juin au 3 septembre inclusivement.

QUE la grille tarifaire du circuit no 31 soit modifiée et inclut la tarification précisée ci-haut, et ce, uniquement pour la période visée par la campagne promotionnelle.

QUE copie, de la présente résolution, soit transmise aux MRC de D'Autray, L'Assomption, Joliette et Matawinie ainsi qu'au transporteur le Groupe Gaudreault.

Le 19 juin 2013

CA-857-
06/2013

6.1.3 Circuit no 31 – Modification de la grille tarifaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-814-12/2012 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2012 relativement à l'adoption de la grille tarifaire 2013;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de D'Autray de modifier la grille tarifaire du circuit no 31 pour diminuer de moitié le coût des titres mensuels ;

CONSIDÉRANT QUE le circuit 31 St-Gabriel /Joliette et le circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette ont des zones communes sur leur trajet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la résolution numéro CA-814-12/2012 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2012, laquelle adoptait la grille tarifaire 2013, soit et est amendée pour modifier la grille tarifaire actuellement en vigueur du circuit no 31 St-Gabriel/Joliette afin que les titres mensuels offerts sur ce circuit soient diminués de moitié de leur tarification actuelle.

QUE la résolution numéro CA-814-12/2012 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2012, laquelle adoptait la grille tarifaire 2013, soit et est amendée pour modifier la grille tarifaire actuellement en vigueur du circuit no 32 St-Michel-des-Saints/Joliette afin de diminuer de moitié la tarification du titre mensuel des zones suivantes :

- St-Félix-de-Valois / St-Félix-de-Valois
- St-Félix-de-Valois / Joliette
- St-Félix-de-Valois / Notre-Dame-de-Lourdes
- Notre-Dame-de-Lourdes / Joliette

QUE cette tarification soit en vigueur du 1^{er} août au 31 décembre 2013.

QUE copie, de la présente résolution, soit transmise aux MRC de D'Autray, L'Assomption, Joliette et Matawinie ainsi qu'au transporteur le Groupe Gaudreault.

CA-858-
06/2013

6.1.4 Circuit no 31 – Proposition de modification de parcours dans la Ville de Joliette

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de D'Autray de modifier le trajet du circuit no 31 pour desservir le Centre hospitalier régional de Lanaudière situé sur le territoire de la municipalité de St-Charles-Borromée ;

Le 19 juin 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE cette offre de desserte soit mise en place, conditionnellement à ce que la Corporation de transport Joliette métropolitain l'autorise étant donné que ce point d'arrêt est situé sur leur territoire de desserte.

CA-859-
06/2013

6.1.5 Circuit no 125 – Modification de l'horaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-850-04/2013 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2013 relativement à un avis de motion proposant des modifications du trajet dans les villes de St-Roch-de-l'Achigan et de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications du trajet occasionnent des changements à l'horaire du circuit 125 St-Donat/Chertsey/Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'horaire du circuit no 125, déposé en annexe, entre en vigueur à compter du 25 août 2013 ;

QUE copie, de la présente résolution, soit transmise aux MRC de Matawinie, Montcalm et Les Moulins ainsi qu'au transporteur Keolis Canada.

Annexe 6.1.5 : Horaire du circuit 125
St-Donat/Chertsey/Montréal

CA-860-
06/2013

6.2 Cession du contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit Berthierville – Lavaltrie - Joliette intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brissette et Frères Limitée

Les membres du Conseil sont informés que :

Le contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit Berthierville – Lavaltrie - Joliette intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière (« **CRTL** ») et Brissette et Frères Limitée « **TRANSPORTEUR** »), à savoir :

Contrat relatif au circuit 131-138 Berthierville – Lavaltrie - Joliette signé le 28 septembre 2011 pour la période débutant le 17 août 2011, adjugé au Transporteur par le CRTL, et se terminant le 19 août 2016 ;

Le 19 juin 2013

Aux termes d'un contrat de vente d'actions intervenu le 9 mai 2013, les actions de «**Brissette et Frères Limitée**» ont été cédés à «**Les Autobus Gaudreault inc.** » ;

La cession du contrat de service régional de transport collectif doit prendre effet à la date de clôture de la Transaction, soit le 1er juillet 2013 ou toutes autres dates qui pourraient être convenus entre Brissette et Frères Limitée et Les Autobus Gaudreault inc., telle date de clôture étant la date de transfert de propriété des actions vendues par Brissette et Frères Limitée à Les Autobus Gaudreault inc. ;

Brissette et Frères Limitée a requis le consentement du CRTL au maintien du Contrat de service régional de transport collectif en sa faveur suite au changement des actionnaires ;

Cette transaction est conditionnelle au maintien du contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit Berthierville – Lavaltrie - Joliette avec le Conseil régional de transport de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière consent au maintien du contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit Berthierville – Lavaltrie – Joliette avec Brissette et Frères Limitée.

CA-861-
06/2013

6.3 Autorisation de signature – entente entre le CRTL et ses agences de vente de titres de transport

CONSIDÉRANT QUE le CRTL mandate plusieurs commerces à titre d'agence de vente de titre pour ces titres de transport ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente avec ces agences ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière les ententes entre le CRTL et ces agences de vente de titres de transport.

Annexe 6.3 : Projet d'entente entre le CRTL et ses agences de vente de titres de transport

Le 19 juin 2013

CA-862-
06/2013

6.4 Autorisation de signature – entente entre le CRTL et le propriétaire du terrain situé au 1555A, route 125 à Sainte-Julienne – implantation d’un abribus

CONSIDÉRANT le désir d’implanter un abribus sur un terrain privé, situé au 1555A Route 125 à Ste-Julienne ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité pour le CRTL de signer une entente avec le propriétaire du terrain pour l’implantation de cet abribus ;

CONSIDÉRANT le dépôt d’un projet d’entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur André Auger et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière l’entente entre le CRTL et le propriétaire du terrain situé au 1555A Route 125 à Ste-Julienne pour l’implantation d’un abribus.

Annexe 6.4 : Projet d’entente entre le CRTL et le propriétaire du terrain situé au 1555A Route 125 à Ste-Julienne pour l’implantation d’un abribus.

CA-863-
06/2013

6.5 Renouvellement de l’assurance collective des employés

CONSIDÉRANT QUE les employés du CRTL bénéficient d’une assurance collective souscrite auprès de La Capitale;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’assurance auprès de la compagnie La Capitale vient à échéance le 30 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT les propositions de renouvellement soumis par La Capitale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière le renouvellement de l’assurance collective des employés auprès de La Capital.

Le 19 juin 2013

CA-864-
06/2013

6.6 Acquisition de 5 tirelires pour le circuit 50

CONSIDÉRANT le besoin du CRTL d'acquérir cinq (5) tirelires pour ses besoins opérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition de ces tirelires est de 1 975 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces tirelires est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de cinq (5) tirelires, pour le CRTL, auprès de la firme ITSmax Solution inc.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la firme ITSmax Solutions inc.

CA-865-
06/2013

6.7 Mémoire du CRTL relativement à la politique de mobilité durable du MTQ

CONSIDÉRANT le dépôt d'un mémoire du CRTL relativement à la politique de mobilité durable du ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL présente son mémoire au ministère des Transports du Québec ;

Annexe 6.7 : Mémoire du CRTL relativement à la politique de mobilité durable du MTQ

CA-866-
06/2013

6.8 Acquisition de 48 valideurs et de haut-parleurs pour la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-05-103 de la MRC de L'Assomption, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 22 mai 2013, demandant au CRTL de procéder à l'acquisition de 48 valideurs et de haut-parleurs;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir cet équipement pour la MRC de L'Assomption;

Le 19 juin 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de 48 valideurs et haut-parleurs pour la MRC de L'Assomption.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC de L'Assomption et à la Firme ITSMAX.

CA-867-
06/2013

6.9 Transfert du droit de propriété des abribus à la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a fait l'acquisition de deux (2) abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont été installés sur le territoire de la MRC de Montcalm ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm est responsable de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété à la MRC de Montcalm des deux (2) abribus, dont l'un est installé au 19, montée Rémi-Henri à St-Roch-de-l'Achigan et l'autre, à l'intersection des rues Principale et Montcalm à Saint-Esprit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Jacques Beaugard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC de Montcalm soit dorénavant responsable de l'entretien et des coûts de réparation des deux (2) abribus situés au 19, montée Rémi-Henri à St-Roch-de-l'Achigan et à l'intersection des rues Principale et Montcalm à Saint-Esprit.

QUE la MRC de Montcalm transmette annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm.

Le 19 juin 2013

CA-868-
06/2013

6.10 Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8954-06-13 de la MRC Les Moulins, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 11 juin 2013, demandant au CRTL d'entreprendre les démarches pour acquérir un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce système est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit entreprendre les démarches de demande de subvention auprès du MTQ pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir ces équipements pour la MRC Les Moulins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches de demande de subvention auprès du MTQ pour la MRC Les Moulins ;

QUE la Directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs pour la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

7. Transport adapté

7.1 Projet interconnexion des services de transport adapté –
avancement

État de situation et dépôt de tableaux

Annexe 7.1 : T.A. interconnexion statistique juillet à
décembre 2012

Annexe 7.1 : T.A. interconnexion statistique janvier à mars 2013

Annexe 7.1 : T.A. interconnexion état des résultats

CA-869-
06/2013

7.2 Rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur
l'admissibilité au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2012

Le 19 juin 2013

- Transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL présente son rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2012 en transport adapté.

Annexe 7.2 : Rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2012 - Transport adapté

CA-870-06/2013

8. Règlement

8.1 Adoption du règlement numéro 32-01 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit numéro 32 St-Michel-des-Saints/Joliette

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 23 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 32-01 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette, circuit numéro 32 St-Michel-des-Saints/Joliette.

QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.1 Règlement no 32-01 – Circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette

CA-871-06/2013

8.2 Adoption du règlement numéro 24-06 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03, 24-04 et 24-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat-Chertsey/Montréal

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 23 avril 2013;

Le 19 juin 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 24-06 Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03 , 24-04 et 24-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat-Chertsey/Montréal.

QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.2 Règlement no 24-06 – Circuit 125 St-Donat/Chertsey/Montréal

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale / secrétaire trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs* et du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant les mois d'avril et mai 2013, et bilan au 31 mai 2013.

Annexe 12.0 : - Requêtes et commentaires positifs avril et mai 2013
-: Plaintes et commentaires négatifs avril et mai 2013
- Bilan au 31 mai 2013

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

Le 19 juin 2013

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif le 21 août 2013 la MRC de Joliette à compter de 9 h

Conseil d'administration le 12 septembre 2013 à la MRC Les Moulins à compter de 9 h

Levée de la présente séance

CA-872-
06/2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 19 juin 2013 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière